



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES LIBERTÉS
PUBLIQUES, DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Bureau des élections et de la police
administrative

A. TARTIÉ

**Installations classées -
Récépissé de déclaration
de cessation d'activité -**

La préfète de l'Ariège
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu le code de l'environnement, titre 1^{er} du Livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2006 autorisant la société RECYCARBO à créer et exploiter un centre de traitement de déchets dangereux aqueux et de valorisation des hydrocarbures à Laroque d'Olmes, ZI du Moulin d'Enfour ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 20 mars 2013 et 11 juin 2013 mandatant l'ADEME pour effectuer les travaux de mise en sécurité du site anciennement exploité par la société RECYCARBO ;
- Vu le jugement en date du 19 septembre 2011 du tribunal de commerce de Foix prononçant la liquidation judiciaire de la société SAS RECYCARBO avec poursuite d'activité jusqu'au 12 décembre 2011 et le jugement en date du 5 décembre 2011 mettant fin à cette poursuite d'activité à la même date ;
- Vu la nomination en qualité de mandataire liquidateur de Maître Jean-Lucien BRENAC – 23 rue Delcassé – 09000 Foix ;
- Vu les courriers en date des 6 décembre 2011, 17 juin 2015 et 23 février 2016 de Maître BRENAC faisant connaître l'arrêt de l'activité de la société RECYCARBO et l'usage futur du site à considérer ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 6 avril 2016 constatant que les objectifs de mise en sécurité des installations anciennement exploitées par la société RECYCARBO à Laroque d'Olmes sont atteints et permettent de réutiliser le site pour un usage comparable à celui de la dernière période de l'exploitation mise à l'arrêt, soit un usage industriel,

CERTIFIE :

avoir reçu de Maître Jean-Lucien BRENAC, désigné en qualité de liquidateur judiciaire de la société RECYCARBO par décisions du tribunal de commerce de Foix précitées, une déclaration de cessation d'activité de cette société qui exploitait à Laroque d'Olmes, ZI du Moulin d'Enfour, un centre de traitement de déchets dangereux aqueux et de valorisation des hydrocarbures autorisé par arrêté préfectoral du 12 avril 2006 susvisé. L'usage futur du site à considérer est un usage comparable à celui de la dernière période de l'exploitation mise à l'arrêt, soit un usage industriel.

Fait à Foix, le 23 MAI 2016

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

R. Boillot

Ronan BOILLOT

